

MUNICIPALITÉ DE CHÉNÉVILLE



Cette séance régulière, tenue le 4 juillet 2016, à 19 h, est présidée par le maire, monsieur Gilles Tremblay, en présence des conseillers suivants: monsieur Gaétan Labelle, madame Nathalie Evrard, monsieur Normand Bois et monsieur Yves Laurendeau.

Absents : madame Nicole Viens et madame Sylvie Potvin ont motivé leur absence.

Madame Suzanne Prévost, directrice générale est également présente.

L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2016-07-149

Ouverture de la séance

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau et résolu

QUE,

La présente séance est ouverte à 19 h, en gardant le varia ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DU PROCÈS-VERBAL

2016-07-150

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle et résolu

QUE,

L'ordre du jour est accepté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-07-151

Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 6 juin 2016

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance régulière du 6 juin 2016;

Il est proposé par monsieur Normand Bois et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville adopte le procès-verbal ci-haut mentionnés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. RAPPORT DES COMITÉS

Gaétan Labelle siège n° 1

Transport, Bâtiments municipaux, Traitement des eaux usées

Nicole Viens siège n° 2

Ressources humaines, Transport adapté, Matière résiduelle, O.M.H., Urbanisme, Centre Saint-Paul/Bibliothèque

Nathalie Evrard siège n° 3

Politique familiale, Centre Saint-Félix/Loisirs, Parcs et Terrains

Normand Bois siège n° 4

Sécurité publique, Transport, Aqueduc, Traitement des eaux usées

Sylvie Potvin siège n° 5

Ressources humaines, Bâtiments municipaux, Coop Santé, Urbanisme

Yves Laurendeau siège n° 6

Sécurité publique, Centre Saint-Félix/Loisirs, Aqueduc, Parcs et Terrains

4. RAPPORT DES DÉPARTEMENTS/URBANISME ET VOIRIE

Le rapport en urbanisme, travaux publics et aqueduc et la liste des permis ont été déposés pour le mois de juin 2016.

5. DOSSIERS À TRAITER

5.1. 2016-07-152

Facturation finale services de M. Pierre-Yves Guay – Révision du plan et des règlements d'urbanisme

ATTENDU QUE la Municipalité a donné le mandat à monsieur Pierre-Yves Guay, urbaniste-conseil, de réviser notre plan et nos règlements d'urbanisme;

ATTENDU QUE considérant l'avancement des travaux, une facture finale, représentant 5% du mandat total, soit 1 000.00\$ plus les taxes applicables, nous a été envoyée;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le paiement pour un montant de 1 149.75 \$ taxes incluses;

QUE,

La dépense soit affectée au compte # 02-61000-412.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2. 2016-07-153

Facturation Groupe Québéco inc – Travaux bassin d'eau – chambre des vannes

ATTENDU QUE nous avons reçu la première facturation du Groupe Québéco inc. pour les travaux exécutés au bassin d'eau – chambre des vannes;

ATTENDU QUE la facture, représentant 59.9% du montant original du contrat, est de 35 174.07\$, comprenant les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le paiement pour un montant de 35 174.07\$ taxes incluses;

QUE,

La dépense soit affectée au compte # 03-61020-000.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.3. 2016-07-154

Dépôt du budget révisé de l'office municipal d'habitation pour 2016

ATTENDU QUE la Société d'habitation du Québec transmet pour dépôt aux membres du conseil, le budget révisé pour 2016 approuvé de l'Office municipal d'habitation de Chénéville;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Nathalie Evrard et résolu

QUE,

Le budget révisé de l'OMH pour 2016 soit accepté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.4. 2016-07-155

Rénovation cadastrale – Régularisation des chemins dans Chénéville – Mandat à M. François Gauthier

ATTENDU QUE la rénovation cadastrale de tout le territoire de la Municipalité de Chénéville se fait présentement;

ATTENDU QU' afin de régulariser les discordances entre les titres de propriété de la Municipalité et l'occupation de nos chemins il faut faire préparer des descriptions techniques par un arpenteur-géomètre;

ATTENDU QUE Monsieur François Gauthier, arpenteur-géomètre, nous propose ses services au montant de 21 500.00\$, plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville accepte l'offre de François Gauthier, pour un montant total de 24 719.63\$, taxes incluses;

QUE,

La dépense soit affectée au compte # 02-15000-417.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.5. 2016-07-156

Entente de répartition des actifs et des passifs -CDMR

ATTENDU QUE l'entente du CDMR entre les municipalités de Montpellier, Duhamel, Lac-Simon et Chénéville a pris fin le 31 mars 2016;

ATTENDU QUE les véhicules utilisés ont été vendus et le calcul de la quote-part de chacune des municipalités participantes à l'entente a été calculée par la firme Marcil Lavallée;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Normand Bois et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville accepte la répartition des actifs et des passifs de l'entente du CDMR tel que calculée dans le tableau ci-dessous :

	Lac-Simon	Duhamel	Chénéville	Montpellier	Total
Peterbuilt 2009	33%	29%	19%	18%	100%
Ford F550	31%	27%	18%	24%	100%
International 2010	31%	26%	18%	25%	100%
Freightliner 2014	31%	26%	18%	26%	100%

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.6. 2016-07-157

Avis de motion – Projet de règlement 2016-069 relatif à la modification de la limite de vitesse sur le chemin Petite-Nation

ATTENDU QUE la municipalité de Chénéville désire modifier la limite de vitesse à 50 km/h sur le chemin Petite-Nation;

ATTENDU QU' en vertu de l'article 445 du Code municipal, un avis de motion doit précéder l'adoption d'un règlement;

ATTENDU QU' il y aura dispense de lecture puisqu'une copie du projet de règlement est remise avec l'avis de motion;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville adopte l'avis de motion – Projet de règlement 2016-069 relatif à la modification de la limite de vitesse sur le chemin Petite-Nation;

QU',

Une copie de la présente résolution soit envoyée à la municipalité de Ripon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.7. 2016-07-158

75e Congrès de la Fédération Québécoise des Municipalités

ATTENDU QUE le 75e Congrès de la Fédération Québécoise des Municipalités aura lieu les 28, 29 et 30 septembre 2015 et 1^{er} octobre 2016 au Centre des congrès de Québec;

ATTENDU QU' il est important pour les élus de se tenir au courant de ce qui se passe dans le monde municipal;

ATTENDU QUE les frais d'inscription avant le 26 août 2016 sont de 720.00\$, plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Nathalie Evrard
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise monsieur Gilles Tremblay, maire à participer au Congrès FQM 2016;

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise l'émission d'un chèque au montant de 827.82 \$ taxes incluses;

QUE,

Les frais d'hébergement et de déplacements seront remboursés sur présentation de pièces justificatives;

QUE,

La dépense soit affectée au compte # 01-11000-454.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.8. 2016-07-159

Appui à OBV RPNS – Programme Opération Bleu-Vert

ATTENDU QUE l'organisme de bassins versants des rivières Rouge, Petite-Nation et Saumon (OBV RPNS) est présent sur le territoire de la municipalité de Chénéville;

ATTENDU QUE le 17 mars dernier, le gouvernement du Québec a déposé son budget 2016-2017 et que ce budget prévoit l'abolition du programme de sensibilisation aux algues bleu-vert en 2016-2017 (programme Opération Bleu Vert) ainsi que des coupures de 10% du budget de fonctionnement des organismes de bassins versants à partir du 1^{er} avril 2017;

ATTENDU QU' une lettre conjointe a été envoyée le 12 mai dernier au député de Papineau par le COBALI et l'OBV RPNS demandant son soutien;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville appui la démarche de l'OBV RPNS dans ses revendications en cette matière;

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville demande au gouvernement du Québec de rétablir les fonds, dans les meilleurs délais possible, du programme Opération Bleu Vert et de l'aide financière attribuée au fonctionnement des organismes de bassins versants.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.9. 2016-07-160

Appui à Postes Canada – Examen sur l'avenir du service postal public

ATTENDU QUE en décembre 2013, Postes Canada a annoncé des compressions draconiennes au service postal public, y compris l'élimination de la livraison à domicile du courrier;

ATTENDU QUE les compressions ont suscité un énorme tollé au sein de la population et soulevé l'opposition de la plupart des partis fédéraux, y compris le Parti Libéral qui a promis, s'il était porté au pouvoir, de suspendre les compressions imposées au service de livraison du courrier et de mener un examen de Postes Canada;

ATTENDU QUE les compressions au service de livraison ont pris fin et que le gouvernement libéral a lancé l'examen de Postes Canada en mettant sur pied un groupe de travail indépendant qui recueille des renseignements auprès de la population, mène des recherches et collecte des faits pertinents et rédigera, en septembre prochain, un document de travail faisant état des options viables en ce qui concerne le service postal canadien;

ATTENDU QUE un comité parlementaire consultera les Canadiennes et Canadiens, à l'automne 2016, sur les options formulées

dans le document du groupe de travail et présentera des recommandations au gouvernement sur l'avenir Postes Canada;

ATTENDU QUE il est essentiel que le groupe de travail et le comité parlementaire entendent nos points de vue sur les questions clés, dont offrir des services bancaires, «verdir» Postes Canada, rétablir le service de livraison à domicile, maintenir un service de livraison quotidien et créer des services destinés à aider les personnes ayant des incapacités et à favoriser le maintien à domicile des personnes âgées aussi longtemps que possible;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville présente son point de vue au groupe de travail chargé de l'examen de Postes Canada et fasse une présentation au comité parlementaire lorsqu'il consultera la population du Canada à l'automne.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.10. 2016-07-161

Avis de motion – Adoption du nouveau plan et des nouveaux règlements d'urbanisme

ATTENDU QUE la municipalité de Chénéville désire modifier son plan et ses règlements d'urbanisme et a fait les démarches nécessaires en ce sens (adoption des projets, consultation publique, modifications suite aux observations des citoyens);

ATTENDU QU' en vertu de l'article 445 du Code municipal, un avis de motion doit précéder l'adoption d'un règlement;

ATTENDU QU' il y aura dispense de lecture puisqu'une copie du plan et des règlements est remise avec l'avis de motion;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Nathalie Evrard
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville adopte l'avis de motion concernant l'adoption des règlements nommés ci-dessous :

- règlement révisant le plan d'urbanisme, numéro 2016-059
- règlement sur les permis et certificats, numéro 2016-060
- règlement de zonage, numéro 2016-061
- règlement de lotissement, numéro 2016-062
- règlement de construction, numéro 2016-063

- règlement constituant le comité consultatif d'urbanisme, numéro 2016-064
- règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme, numéro 2016-065
- règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, numéro 2016-066.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. CORRESPONDANCE

C-001 Fin de l'entente de location de local – Centre Optométrique Lise Fortin

Dr. Lise Fortin, Optométriste, avise le conseil qu'elle mettra fin à la location de son local au 77, rue Hôtel-de-Ville en date du 31 janvier 2017. Le conseil de la municipalité de Chénéville prend note de la fin de location du bail du Dr. Lise Fortin.

C-002 Lettre de remerciement du matricule # 1683-17-2628

Le conseil de la municipalité de Chénéville reçoit le dépôt de la lettre du matricule # 1683-17-2628 le remerciant pour l'asphaltage de la rue Lavergne.

C-003 Lettre d'une citoyenne – Festival Le Porc Épique

Le conseil de la municipalité de Chénéville reçoit le dépôt de la lettre d'une citoyenne concernant le Festival Le Porc Épique.

7. VARIA

a) Octroi du contrat pour l'entretien hivernal des chemins 2016-2019

2016-07-162

Octroi du contrat pour l'entretien hivernal des chemins 2016-2019

ATTENDU QU' un appel d'offres a été émis pour l'entretien hivernal des chemins et des trottoirs de la municipalité pour 2016-2019;

ATTENDU QUE le résultat d'ouverture des soumissions du 30 juin 2016, pour 3 années de contrat, incluant les taxes, est le suivant :

Option 1 : Chemins ruraux et villageois
-Services d'Excavation Jacques Lirette inc.
436 675.05\$

Option 3 : Chemins ruraux et villageois et trottoirs
-Excavation Proulx et fils inc.
693 129.18\$;

Une soumission a été rejetée, car le formulaire utilisé était non-conforme :
-Daniel Lamoureux

ATTENDU QUE les documents exigés à l'intérieur du devis de soumission sont présents et réglementaires pour les deux premiers soumissionnaires;

ATTENDU QUE tout manquement à l'une des conditions énumérées dans le cahier de charge peut rendre nul et sans effet le contrat en vigueur;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise la signature du contrat avec Services d'Excavation Jacques Lirette inc. au montant total de 436 675.05\$ taxes incluses pour 3 ans;

QUE,

La dépense soit affectée au compte # 02-33000-443.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

b) Autorisation pour affichage d'appel d'offres – Déneigement - Trottoirs

2016-07-163

Autorisation pour affichage d'appel d'offres – Déneigement – Trottoirs

ATTENDU QUE dans le cadre de l'appel d'offres pour le déneigement des trottoirs de la municipalité, la directrice générale doit être autorisée à afficher l'avis sur SE@O ainsi que dans les journaux La Petite-Nation et Construto;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Nathalie Evrard
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise madame Suzanne Prévost, directrice générale à procéder à l'affichage de la demande d'appel d'offres sur SE@O et dans les journaux mentionnés plus haut.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. ACCEPTATION DES COMPTES ET VIREMENTS DE CRÉDITS

2016-07-164

ADOPTION DES COMPTES ET VIREMENTS CRÉDITS

Il est proposé par monsieur Normand Bois

QUE,

Le conseil adopte les chèques numéro # 9292 à # 9338 nécessaires au paiement des comptes présentés à la « LISTE DES DÉBOURSÉS » en date du 30/06/2016 et dont le total se chiffre à **96 715.94 \$** ainsi que la liste des prélèvements à la même date et dont le montant se chiffre à **38 499.62 \$**;

L'émission des chèques et les prélèvements représentent un montant total de **135 215.56 \$**, somme qui est et sera acquittée pour et au nom de la Municipalité de Chénéville.

Je soussigné, sec. trés. certifie sous mon serment d'office que nous avons les crédits nécessaires pour les fins auxquelles les dépenses ci-hauts énumérées ont été autorisées.

Suzanne Prévost, Directrice générale

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. ACCEPTATION DU RAPPORT DES SALAIRES NETS

2016-07-165

ADOPTION DU RAPPORT DES SALAIRES NETS

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau

QUE,

Le conseil adopte le rapport des salaires nets du mois de juin 2016 au montant total de **21 137.40 \$**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. PAROLE AU PUBLIC

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

2016-07-166

Levée de la séance

Il est proposé par madame Nathalie Evrard
et résolu

QUE,

La présente séance soit et est levée à 20h00.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Gilles Tremblay, Maire

Suzanne Prévost, Directrice générale
Secrétaire-trésorière